



Mairie

65 rue de la Mairie
71680 Vinzelles
03 85 35 61 19
mairie-de-vinzelles@orange.fr
www.vinzelles71.fr

Arrêté

Portant réglementation temporaire de la circulation "Route des Cadots" à Vinzelles

AR_2024_57

Le Maire de la Commune de Vinzelles,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1,

Vu le Code de la route,

Vu le Code de la voirie routière,

Vu la demande présentée par l'entreprise TMF - ZA plateau de challe - 01140 Saint-Didier-sur-Chalaronne, contact : M. Thierry MALLEPERTUIS, courriel : h.guyot@tmf-groupe.fr, téléphone : 06.26.53.83.58, en date du 26 septembre 2024, Considérant qu'afin de permettre les travaux de délimitation et reprofilage en enrobé situés route des Cadots situés sur le territoire de la commune de Vinzelles, il est nécessaire de réglementer la circulation à l'approche et au droit du chantier,

ARRÊTE

Article 1er : L'entreprise TMF est autorisée à effectuer les travaux de délimitation et reprofilage en enrobé situés "Route des Cadots" sur le territoire de la commune de Vinzelles du lundi 14 octobre 2024 au vendredi 08 novembre 2024 inclus.

Article 2 : Pendant la durée des travaux la circulation sera interdite sauf pour les riverains et véhicules d'ordres prioritaires.

Article 3 : Pendant la durée des travaux le stationnement et le dépassement seront interdits.

Article 4 : La signalisation réglementaire du présent arrêté est mise en place, entretenue et déposée par l'entreprise TMF - ZA plateau de challe - 01140

Saint-Didier-sur-Chalaronne.

Article 5 : Cette décision peut être contestée dans les 2 mois à compter de la notification de la présente décision, auprès du Tribunal administratif de Dijon qui peut être saisi par l'application télérecours citoyens accessible par le site www.telerecours.fr pour un recours contentieux.

Article 6 : M. le Maire, M. le Commandant du groupement de Gendarmerie de Mâcon, seront chargés de l'exécution du présent arrêté dont un exemplaire sera remis au requérant.

À Vinzelles, le 27 septembre 2024
Le Maire, Yves ANDREUX





Images ©2024 Maxar Technologies, Données cartographiques ©2024 20 m

— Zone de travaux —



